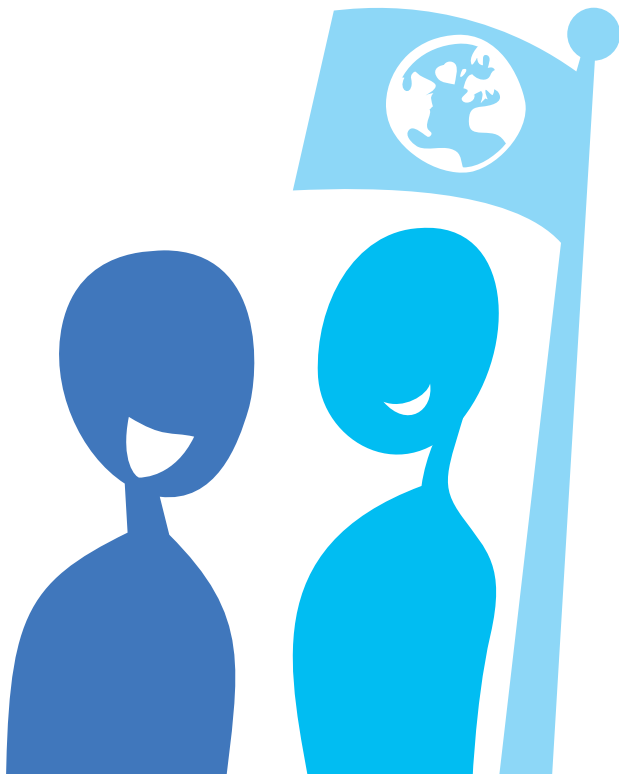


# DITES NON À LA TORTURE AVEC L'ACAT CANADA

## AGIR COMME MEMBRE DE L'ACAT, C'EST :

- écrire en faveur de toute personne torturée ou risquant de l'être
- interpeller les responsables politiques des pays concernés
- agir auprès des instances internationales chargées du respect des droits humains
- soutenir des victimes et des défenseurs des droits humains
- transmettre des valeurs de respect et de compassion autour de soi
- prier collectivement.



## JOIGNEZ-VOUS :

- à une association dont le mandat est de combattre la torture et défendre toutes les victimes de torture sans distinction idéologique, ethnique ou religieuse, qu'il s'agisse de prisonniers d'opinion ou de droit commun
- à un réseau d'associations œcuméniques, réparties dans 30 pays, qui forment la Fédération internationale de l'ACAT (FIACAT), laquelle bénéficie d'un statut particulier auprès d'organismes internationaux comme l'Organisation des Nations Unies (ONU) et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et des instances régionales de défense des droits humains en Europe et en Afrique
- à une organisation dont l'engagement s'appuie sur la Déclaration universelle des droits de l'Homme et sur l'Évangile (Mt 25, 40).

### ACTION DES CHRÉTIENNES ET DES CHRÉTIENS POUR L'ABOLITION DE LA TORTURE (ACAT CANADA)

2715, Côte Sainte-Catherine,  
Montréal (Québec) H3T 1B6 Canada

514 890-6169

[acat@acatcanada.org](mailto:acat@acatcanada.org)  
[www.acatcanada.org](http://www.acatcanada.org)

**BIENVENUE AUX NOUVEAUX MEMBRES !  
POUR CE FAIRE, CONTACTEZ-NOUS !**



Conception et illustrations : Patch  
[patrickcharpentier.com](http://patrickcharpentier.com)



AUJOURD'HUI, DANS LE MONDE,  
**1 PAYS SUR 2**  
PRATIQUE LA TORTURE

Très nombreuses sont les raisons qui peuvent vous conduire en détention et vous soumettre à la torture. Par exemple :

- organiser un atelier de réflexion sur les stratégies non-violentes
- tenir un site sur la liberté d'expression
- défendre des victimes de violences ou de discrimination
- s'opposer aux massacres de civils
- être soupçonné d'un crime.

Femmes ou hommes, personnes jeunes ou âgées, rien ne peut nous protéger quand un État pratique la torture.

# OÙ ET POURQUOI TORTURE-T-ON ?

La torture existe parce que les autorités la commandent ou la tolèrent et qu'elles n'en sanctionnent pas les auteurs ou commanditaires. Cela peut se passer dans tous les lieux où des personnes sont privées de liberté. Des actes de torture se produisent pour interroger, obtenir des aveux, punir, intimider, terroriser ou même pour maintenir l'ordre. Les cas mis en lumière ne sont que le symptôme d'une violence systémique plus large ; ils ne sont que la pointe de l'iceberg.



# JOUER SUR LES MOTS

La tentation existe pour tout pays de céder et d'avoir recours à la torture, par exemple en réponse à des actes de terrorisme. Ainsi les services secrets ou autres instances ne torturent pas ; ils mènent des « interrogatoires poussés » ou ont recours à des « techniques alternatives d'interrogatoire ». Employer de tels euphémismes revient à légitimer l'usage de la torture.

Les textes internationaux sont pourtant clairs et sans ambiguïté : avoir recours à la torture et aux traitements cruels, inhumains et dégradants est un interdit absolu. Aucune urgence nationale, quelle que soit sa gravité, ne peut être invoquée. Aucun gouvernement ne devrait ordonner, tolérer ou justifier la torture. Personne ne doit jamais être renvoyé en un lieu où il risque d'être torturé.

# POUR QUE LA TORTURE NE SOIT PLUS POSSIBLE...

## IL FAUT QUE L'ÉTAT DÉCIDE DE :

- refuser la prise en compte d'aveux obtenus sous la torture
- juger et condamner les auteurs des crimes de torture et ceux qui les commandent
- appliquer les lois et les conventions internationales interdisant le recours à la torture
- mettre en place des mécanismes indépendants de surveillance dans les lieux de détention.

## IL FAUT UNE SOCIÉTÉ CIVILE :

- convaincue que toute personne, quelle qu'elle soit, ne doit jamais être torturée
- vigilante face à toute instance qui exerce une autorité susceptible d'employer ou de recourir à la torture
- engagée dans la défense des droits de la personne.

